



La Guilde des Veneurs
&
Le Club Pythagore de Provins



ORGANISENT

LES II^{ème} JOURNÉES HURLEMENTS

Le samedi 19 et dimanche 20 mars 2005 à Provins

Cette année, nous vous invitons à redécouvrir le jeu de l'Initié en fraise et culotte bouffante.

AU PROGRAMME :

- Visite conférence sur le thème de la Renaissance du superbe château de Fontainebleau
- Scénario *Hurlements* milieu du 16^{ème} siècle haut en couleur

DEROULEMENT :

- **Samedi, 13H45 : Rendez-vous à l'entrée du château de Fontainebleau pour la visite.**

Ceux qui le désirent peuvent arriver plus tôt et se faire un resto, libre à vous de vous organiser !

- **Samedi, 14H00 : Visite du château de Fontainebleau sur le thème de la Renaissance.**

Ce château est un symbole de la Renaissance, lieu de prestige et de pouvoir. La plupart des souverains royaux de l'époque y ont habité.

- **Samedi, vers 15H30 : Visite libre des immenses jardins du château.**

Cela ne nous étonnerait pas qu'ils inspirent plusieurs d'entre vous.

- **Samedi, à partir de 18H00 : Rendez-vous Salle Basse de l'Hostel Dieu à Provins.**

Il faut environ 1 heure pour relier Fontainebleau à Provins.

Les "simples joueurs" qui ne participent pas aux visites nous rejoignent. Début des parties.

- **Dimanche, 11H00 : Suite et fin des parties entamées la veille ...**

... et discussions diverses avant que chacun reparte en sa demeure.



INFORMATIONS PRATIQUES :

- **Repas :** Etant donné la longueur du scénario prévu, un buffet sera mis en place pour le samedi soir.
- **Couchage :** hébergement gratuit au gymnase de la ville basse de Provins.

Attention ! celui-ci est plus spartiate que celui de la ville haute : il faut apporter son matériel de couchage (matelas notamment) car il n'y pas de tapis de sol contrairement en ville haute. De plus, les douches, coupées le week-end, ne seront sans doute pas accessibles. Si ces conditions spartiates ne vous conviennent pas, ne tardez pas à retenir une chambre au **F1 de Provins (08-91-70-53-60)** ou ailleurs !

TARIFS ET INSCRIPTION :

- Date limite des inscriptions : **VENDREDI 11 MARS 2005**
- Membres à jour Guilde des Veneurs ou Club Pythagore : 6 euros
- Extérieurs : 14 euros
- Inscription obligatoire accompagnée de son règlement à :
LA GUILDE DES VENEURS – c/o Sophie ALLART - 16 avenue Foch – 77500 CHELLES
- Renseignements : **lgdv@ml.free.fr**

LES II^{ème} JOURNÉES HURLEMENTS

Le samedi 19 et dimanche 20 mars 2005 à Provins

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM :

Prénom :

e-mail :

Téléphone :

Participation visite conférence + jeu :

Membres :

x 6 euros =

Extérieurs :

x14 euros=

Simple joueur (sans visite) :

Membres :

x gratuit

Extérieurs :

x 3 euros =

TOTAL

Nom des autres personnes inscrites en tant que membre :

Je me propose en tant que veneur. Je recevrai le scénario par mail.

Je note qu'aucune inscription ne sera prise en compte si elle n'est pas accompagnées de son règlement et qu' **après le 11 mars 2005**, aucun désistement ne sera remboursé.

Chèque à l'ordre de **La Guilde des Veneurs** à renvoyer avec ce bulletin d'inscription **avant le 11 mars 2005** à :

LA GUILDE DES VENEURS

c/o Sophie ALLART

16 avenue Foch

77500 CHELLES

Décharge de responsabilité :

(signature **OBLIGATOIRE** de toute les personnes inscrite de par cette feuille)

Par le fait de sa signature, tout participant au II^{ème} Journées Hurlements, organisée par la Guilde des Veneurs et le Club Pythagore de Provins, se déroulant le samedi 19 et dimanche 20 mars 2005, s'engage sans restriction à observer les règles de sécurité élémentaires, notamment s'abstenir de toute action susceptible de porter préjudice à l'intégrité physique ou morale d'autres personnes ou de lui-même.

Il reconnaît également que les trajets et déplacements n'entrent PAS dans le cadre de la manifestation et relève donc de sa propre responsabilité.

Les associations organisatrices déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de vol, ou tout autre fait conséquent au non respect des règles, et se réservent le droit d'exclure tout contrevenant lors de la manifestation.

Signatures (des parents pour les mineurs)

Précédée de la mention « lu et approuvé »